



Mai-Juillet 2005

ÉDITORIAL

Annie PITOLET

Dernièrement a eu lieu à la Maison du Parc du Sausset une grande réunion de tous les protagonistes devant définir les modalités et mettre en place l'Observatoire de la Biodiversité en Seine-Saint-Denis.

Il y avait une pléthore de personnes au titre ronflant... (Présidents, Vice-présidents, Maires et Adjointes, Conseiller Général, Directeurs Régionaux, Départementaux et autres) ainsi que nombre de représentants des instances scientifiques dont les principaux faisaient partie du Muséum d'Histoire Naturelle.

En tant que Présidente d'une des trois principales associations de notre département, les deux autres étant le CORIF et la LPO, j'ai eu droit à présider à la tribune.... !

Je vous fais grâce de tout ce qui s'est dit ce soir-là tout en vous invitant à consulter le dossier s'y rapportant qui se trouve au local de l'ANCA.

De mon poste, je pouvais observer à loisir tous ceux qui participaient à l'élaboration de ce projet ambitieux et au-delà des questions pertinentes que posaient les uns et les autres, des réponses qui ne l'étaient pas moins, j'ai vu dans les regards, j'ai senti au-delà des mots une réelle volonté de protéger la nature dans notre département, de regagner du terrain en compensant les erreurs commises par le passé, de sensibiliser la population en étendant une certaine pédagogie déjà mise en action dans plusieurs localités.

Bien sûr, les 40 communes Dionysiennes n'étaient pas toutes représentées, entre autre manquait cruellement celle du Maire de Gagny dont le principal souci n'est pas de mettre en valeur les sites magnifiques et très riches que représentent les anciennes carrières en dépit de toutes les actions menées contre ses projets, mais qui se sent plutôt une vocation de bâtisseur. Au cours d'une aimable discussion avec le Maire de Coubron, je lui dis combien je trouvais qu'il avait de la chance de vivre dans la partie la plus belle de notre département, la moins urbanisée et polluée. (Bois de Bernouille, parcours de la Dhuis, prés et champs de culture).

Dans un grand sourire, il a eu cette réponse qui m'a donné à réfléchir: "C'est vrai, mais cela se mérite, c'est un combat de chaque instant". J'ai alors pensé que nous avions de la chance d'avoir à Neuilly-Plaisance un Maire et une équipe qui ont su rendre ses lettres de noblesse à la Nature, travail dont notre association a pris une très large part au cours des vingt années de son existence.

Ce travail de protection, nous continuons à le mener sans relâche, en dépit des difficultés rencontrées et du manque d'effectif actif au sein de notre association.

Nous le faisons avec cœur, avec foi car nous savons que notre investissement a un sens et que le fruit de nos efforts se fait sentir dès à présent, même s'il est surtout destiné à protéger le devenir du monde dans lequel nous vivons. ■



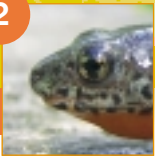
Actualités associatives

Création d'un club nature à l'ANCA

Découvrir et protéger la nature c'est le souhait d'un petit groupe d'enfants de 7 à 14 ans nouvellement constitué au sein de notre association. Avec une animation sous la direction de Philippe WERRBOURCK, bénévole actif, le club nature se réunira un samedi par mois pour observer la faune et la flore. Les activités auront principalement lieu sur le Plateau d'Avron.

Pour animer une activité ou inscrire un enfant, n'hésitez pas à contacter le local. Le club est actif dès aujourd'hui. ■





L'équipe chantier, état d'avancement du projet

Loïc LELARDOUX



L'association a pour objectif de monter des équipes d'insertion en gestion des milieux semi-naturels et urbains dans le département, en embauchant des agents sous contrat aidé.

Elle souhaite aider un public défavorisé à trouver sa place dans le monde du travail dans le département de la Seine-Saint-Denis.

Grâce à l'appui financier de l'Objectif 3 mesure 10B, l'ANCA forme son conseil d'administration à la mise en place d'une structure d'insertion, elle montera une équipe mobile sur différents sites et axera son projet vers le développement durable.

Le projet vise également la recherche de nouveaux partenaires, de moyens financiers, de gestionnaires et de formateurs.

Formation

La formation auprès de l'association ESPACES s'est poursuivie, les thèmes qui ont été abordés lors de ces journées sont :

- Le Conventionnement avec les partenaires,
- La mise en place du comité de pilotage (partenaires sociaux et formateurs, gestionnaires des terrains),
- Rencontre avec STARTER, organisme de suivi social et de formation professionnel de ESPACES,
- Le recrutement des agents en insertion,
- La sécurité (équipements, matériels, le Plan de Prévention des Risques).

Recherche de partenaires

La période de janvier 2005 à avril 2005 a permis à l'ANCA de rencontrer des partenaires potentiels. Il en est ressorti un affinage de la définition du territoire d'action de l'équipe.

L'équipe de chantier interviendra sur la Forêt Régionale de Bondy, le Parc Forestier de Sevrans, ainsi que la Zone Nature du Parc Jean-Pierre Jousseau à Montfermeil et le Parc Urbain de Tremblay en France.

Une aide de la Direction RMI du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis est prévue dès l'obtention de l'agrément auprès du CDIAE.

La formation des agents serait réalisée par l'IDEMU (Institut De l'Environnement en Milieu Urbain),

La formation professionnelle et le suivi social seraient pris en charge par Pact-Arim, bailleur social de la Seine-Saint-Denis, cet organisme fournira également un local sur la résidence ville de Livry-Gargan, située près du Parc de Sevrans.

La mise en place du Chantier d'Insertion :

Pour la première année, le chantier d'insertion sera composé d'une équipe 6 agents en insertion encadrés par un technicien en gestion des milieux naturels.

Ces agents seront issus d'un public en forte difficulté d'insertion et répondront aux critères d'éligibilité des Contrats d'Avenir (CA) et des Contrats d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) tels qu'ils sont définis dans la Loi de Cohésion Sociale. Les personnes touchant le RMI (Revenu Minimum d'Insertion), l'ASS (Allocation spécifique de solidarité) ou l'API (Allocation Parent Isolé) seront principalement concernées par le CA, contrat de 2 ans, contrat d'une durée hebdomadaire de 26 heures.

Les moins de 25 ans et les plus de 50 ans pourront eux, bénéficier du CAE, contrat de 1 à 2 ans, d'une durée hebdomadaire de 20 h.

Les agents bénéficieront d'une formation et un suivi social personnalisé.

Le but de la formation est d'apporter à l'agent des connaissances pré-qualifiantes dans les domaines de l'espace Naturel et de l'Espace Vert. Ceci afin de permettre à l'agent d'intégrer un emploi stable dans ces domaines.

Le suivi social et la formation professionnelle permettront quant à eux, dans un premier temps la résolution des problèmes prioritaires (santé, logement, régularisation administrative...), et dans un second temps, la recherche d'emploi et le suivi social individualisé.

De mai à août, l'association concrétisera ses recherches de financements avec les collectivités, les organismes publics et les Fondations.

Les mois d'été seront consacrés au recrutement et fera l'objet de réunions de présentation du chantier d'insertion entre collaboration avec les services insertion des communes concernées.

Le projet, soutenu par la DDTEFP passera en commission CDIAE début juin. ■

AÏE, ELLE M'A PIQUE

Jean-Pierre BREDA

Combien de fois a-t-on entendu ou dit cette phrase. Soyons rassurés, car une piqûre d'abeille n'est pas très douloureuse ni dangereuse, à moins d'être allergique.

Si cela devait vous arriver, la première chose à faire, c'est de s'éloigner de la ruche ou de la colonie afin d'éviter les piqûres multiples dues à d'autres abeilles qui seraient attirées par les phéromones émises par la piqueuse et qui voudraient l'imiter.

L'abeille ne pique qu'une seule fois. En effet, le dard à la forme d'un harpon, il peut facilement entrer dans la peau mais ne peut en ressortir. Aussi, l'abeille après avoir piqué laisse dans la peau, le dard, le sac à venin... et sa vie car elle en meurt !

Le premier réflexe lorsque cela se produit, c'est de saisir l'ensemble entre le pouce et l'index pour s'en débarrasser mais ce faisant, on écrase la réserve de venin ; ce qui a pour effet d'injecter davantage de poison.

La meilleure façon de procéder, c'est de racler légèrement la peau avec une fine lame de métal ou de plastique de manière à retirer l'aiguillon sans toucher la poche à venin qui suivra.

Quelques minutes plus tard, la douleur aura disparu.

De plus, on peut se consoler en pensant que la piqûre d'abeille prévient les rhumatismes. ■

A tous les Apiculteurs et Vignerons

*“ Le jus de la vigne clarifie
l'esprit et l'entendement.”*

François Rabelais



Un inventaire des vareuses étant nécessaire, nous vous serions reconnaissants de faire savoir à Annie ou Jean-Pierre si vous en avez une en votre possession et quel modèle.

La vigne est superbe et demande actuellement tous nos soins. Si les feuilles poussent, l'herbe aussi.... Nous avons besoin de toute l'équipe pour ces deux activités. **N'hésitez pas à recruter autour de vous et faites nous part de vos disponibilités.**

Je vous en remercie à l'avance. ■



IDF première Eco-Région d'Europe ?

Alain THELLIER

On a parfois entendu cette expression laissant croire que notre région serait à la pointe de la défense de l'Environnement. Néanmoins si l'IDF est effectivement un exemple dans certains domaines comme la pédagogie à l'Environnement, le recensement de la Biodiversité ou la gestion des déchets, il existe des domaines où d'autres Régions sont bien plus en pointe. Voici deux exemples :

La protection du littoral

Evidemment il ne s'agit pas de celui de la Mer mais de celui de nos fleuves si urbanisés, Marne et Seine. Ne pourrait-on envisager la création d'un " Conservatoire du littoral fluvial d'IDF " celui aurait pour objectif de rendre à la Nature et au public, dès que l'occasion s'en présente, la bande " littorale " (les berges) sur 50 mètres de large. Légalement il serait fort possible de classer déjà en ENS une bonne part du cours (essentiellement par la présence ponctuelle d'espèces de plantes ou d'oiseaux protégés) de nos fleuves et rivières, ce qui permettrait ensuite l'acquisition légale de ces terrains " littoraux ". Cette mesure d'acquisition d'ENS pouvant être financée par une EcoTaxe comme en Essonne. Cette acquisition prendrait notamment tout son sens pour le littoral des grandes enclaves portuaires ou industrielles du Val de Marne. Sans même acquérir les terrains littoraux le futur " SDRIF " (Schéma Directeur de la Région Ile de France) pourrait affirmer définitivement leur vocation (=ouvert au public et réhabilité en berges naturelles) ainsi les grandes opérations futures de réhabilitations (type ZAC) devraient le prévoir dans leur zonage. L'abandon de l'urbanisation future du littoral serait particulièrement facile à justifier par son inondabilité. Le nettoyage/renaturation/gestion même de ces berges qui serait donc ainsi prise en compte globalement, pourrait aussi éviter les longues portions à gestion uniforme actuelle (bétonnées ou gazons) en alternant souvent les milieux : berges boisées, prairies inondables, talus secs rocheux, plages sableuses.....



La Marne à Chessy (77)

La réintroduction d'espèces

Dans toute la France des opérations ambitieuses de réintroduction d'espèces ont eu lieu essentiellement depuis 1976 et les Lois de Protection de la Nature (Lynx dans le Jura, Vautours en Lozère, etc...) Même si la destruction des milieux a surtout contribué à l'extinction des espèces, il n'empêche que certaines espèces ont pu revenir depuis, uniquement grâce aux coups de pouce des réintroductions. Il ne faut surtout pas négliger l'impact médiatique et touristique de ces réintroductions.

Ainsi je pense à deux espèces inoffensives et sympathiques :

Le castor, réintroduit avec succès dans la Loire et qui ose même s'approcher des agglomérations comme Orléans ou Tours. Pourquoi pas des castors sur les berges presque pas habitées des boucles de la Marne de Jablines ou Meaux ? Cette espèce est bien plus rustique que l'on ne croit et nos berges qui n'ont jamais été aussi boisées, lui offriront nourriture et couvert. La tortue cistude déjà réintroduite dans des régions européennes bien plus nordique que la nôtre. Elle a même été relâchée au sud du Lac du Bourget (Savoie) entre 2000 et 2002.



Cistude (Plan de la Tour - Var)

Si Ces régions pourtant plus froides (et moins riches) que l'IDF ont pu mener ces opérations de réintroduction prestigieuses alors, la première Eco-Région d'Europe devrait pouvoir le faire. Là aussi certains complexes de lacs et sablières comme Jablines ferait des sites idéaux. ■



Pour la sauvegarde des oasis de Seine-Saint- Denis

Loïc LELARDOUX

Les oasis d'Afrique du Nord sont connues pour leur extraordinaire capacité d'accueil de la vie au milieu de grandes étendues hostiles. Les oasis ont constitué le berceau de l'adaptation humaine conjugué à une grande diversité biologique, et souvent, d'endémisme caractéristique.

Les oasis constituent un écosystème original, fondé sur le juste équilibre de trois éléments : la qualité du sol, la qualité de l'eau et la présence d'une végétation influencée par l'homme.

Ainsi, par comparaison, de nombreux sites exceptionnels de Seine-Saint-Denis retrouvent ce phénomène d'enclavement, le Plateau d'Avron, le Fort de Noisy, le Parc des Beaumonts forme des zones d'une grande richesse biologique à forte identité oasienne.

Tout comme les oasis d'Afrique du Nord menacées par l'avancée du désert, ici l'urbanisme joue chez nous le rôle du sable.

Nous savons que ce précieux équilibre est fragile et est à terme menacé. Notre travail souvent long et difficile nous apporte parfois de grandes satisfactions. Ainsi, notre association vient d'obtenir le soutien du maire de Rosny-Sous-Bois pour la réalisation du 5ème Arrêté de Protection de Biotope du 93 sur la Plaine de Rosny.

La préservation du patrimoine naturel en Seine-Saint-Denis restera toujours plus complexe mais d'autant plus prioritaire que les oasis sont rares dans le désert. ■



Calendrier d'activités de Mai à Juillet 2005

Parc des Beaumonts

Samedi 14 mai de 20h00 à 23h00

Sortie nocturne Le Chant des alytes

RDV : 19 h 45 devant l'entrée du Parc des Beaumonts au croisement de la rue Paul Doumer, et de l'avenue Parmentier, Montreuil
Accès de Paris par le Métro 9, Croix de Chavaux, bus 127. arrêt au croisement de la rue Paul Doumer, et de l'avenue Parmentier, Montreuil

Carrières de Gagny

Samedi 21 mai de 14 h 00 à 18 h 00

Sortie : Faune et flore des anciennes carrières de gypse.

RDV 14 h 00 devant la Piscine, rue J. Bouin à Gagny.
Accès de Paris par le RER B gare du Chênay-Gagny.

Parc Jean moulin Les Guilands

Lundi 23 mai après-midi

Sortie pour des classes scolaires sur le thème de la vie aquatique.

Pour co-animer cette sortie pédagogique, contacter Marc au local de l'association.

Parc de la Fosse-Maussoin

Jeudi 26 et vendredi 27 mai toute la journée

Sorties pour des classes scolaires sur le thème de la vie aquatique.

Pour co-animer cette sortie pédagogique, contacter Marc au local de l'association.

Parc du Sausset

Samedi 28 mai de 14 h 00 à 17 h 00

Sortie : entomologie

RDV 13 h 45 devant la Maison du parc.
Accès de Paris par le RER B gare de Villepinte puis entrer dans le parc par l'allée des chênes.

Plaine de Rosny

Samedi 4 juin de 14h00 à 17h00

Sortie : insectes et botanique

RDV : 13 h 45, Place Stalingrad, Plateau d'Avron à Neuilly Plaisance
Accès de Paris par le RER A arrêt Neuilly-Plaisance, puis bus 114 arrêt Place Stalingrad, Plateau d'Avron à Neuilly Plaisance

Parc de La Courneuve

Mardi 7 juin matin

Sortie pour des classes scolaires sur le thème des insectes et de la prairie.

Pour co-animer cette sortie pédagogique, contacter Marc au local de l'association.

Fêtes des Murs à Pêche

Dimanche 12 juin

Stand de l'association et vente de nos produits.

Inscription des volontaires pour l'animation du stand auprès du local.
Accès de Paris par le Métro ligne 9 Mairie de Montreuil, puis bus 122 arrêt Saint-Just, rue Pierre de Montreuil à Montreuil



1985-2005

20ème anniversaire de l'ANCA

Dimanche 22 mai

en Forêt de Notre-Dame

Inscription auprès du local : 01 43 09 19 69

RDV 9 h 30 au Plateau d'Avron place

Stalingrad à Neuilly-Plaisance

puis co-voiturage jusqu'à la Forêt

de Notre-Dame.

Apporter son pique-nique



Les Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron (ANCA)

31^{Bis}, Rue Edgar Quinet - 93360 NEUILLY-PLAISANCE

TEL / FAX : 01 43 09 19 69

E-MAIL : association.anca@free.fr

site Internet

<http://association.anca.free.fr>

